MAI 2013 // N°6

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE L'**ARS BRETAGNE** //

LA BRETAGNE EN SANTÉ

AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DES BRETONS

ZOOM SUR…

PROGRAMMES TERRITORIAUX DE SANTÉ, LA PROXIMITÉ EST UNE FORCE

P6

CHIFFRE P2
1,4 MILLION D'EUROS

DÉCRYPTAGE P3
L'ANIMATION TERRITORIALE DE SANTÉ SE PÉRENNISE SUR LE TERRITOIRE BRETON

DÉCRYPTAGE P4
LES POINTS SANTÉ : L'ACCÈS POUR TOUS AU SYSTÈME DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL DE DROIT COMMUN

ÉCLAIRAGE P4
PACTE TERRITOIRE-SANTÉ : L'ARS BRETAGNE MÈNE LA CONCERTATION

EN ACTION P5
LE FIR : FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL

ALLER PLUS LOIN P8
AGENDA
NOUVELLES PUBLICATIONS

ÉDITO

"Une véritable respiration démocratique"

Avec les huit Présidents des Conférences de territoire, j'ai signé les Programmes Territoriaux de Santé. Nous disposons ainsi d'un plan d'actions précis pour construire une offre de soins de qualité sur l'ensemble de la région.

Depuis quelques semaines, un nouvel outil appuie notre démarche : le Pacte Territoire-Santé. Au cœur du dispositif, la lutte contre les déserts médicaux. Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé y énonce 12 engagements : tous confirment que l'ARS Bretagne et ses partenaires travaillent, depuis plusieurs années, dans la bonne direction. Pourtant, des pistes de travail restent à explorer. C'est le sens de la concertation départementale conduite par l'ARS Bretagne. Notre démarche a mobilisé un grand nombre d'acteurs : professionnels de santé, élus... Je m'en félicite car c'est ainsi que nous pourrons compléter de manière pertinente les engagements du ministère. Le Pacte territoire-santé y gagnera en efficacité. La santé des Bretons y gagnera en qualité.

Alain Gautron,
Directeur général
de l'ARS Bretagne

LE CHIFFRE

1,4

C'est en million d'euros, le montant de l'enveloppe que l'ARS Bretagne a attribué aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans le cadre d'un appel à candidatures en faveur du développement d'une politique de prévention active des risques professionnels, plus particulièrement les troubles musculo-squelettiques et les risques psycho-sociaux.

Risques professionnels en EHPAD : une mobilisation nécessaire

Des études récentes menées par le département des Risques professionnels de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail de Bretagne (CARSAT), montrent que le secteur d'activité des EHPAD est impacté par de nombreux accidents de travail et maladies professionnelles. La fréquence et la durée moyenne des arrêts de travail y sont deux fois supérieures aux moyennes enregistrées, toutes activités professionnelles confondues.

Leurs origines sont en grande partie liées aux opérations de manutention et de soins réalisées auprès des résidents, où se conjuguent postures contraignantes, charge physique forte et contraintes de temps. La souffrance psychique au travail, exprimée par les salariés de manière récurrente dans le secteur, constitue un élément aggravant de la situation.

C'est à partir de ce constat que l'ARS Bretagne a souhaité apporter un soutien financier exceptionnel à certains établissements dont les actions de prévention visent à assurer la santé et la sécurité des personnels. L'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail constitue aujourd'hui un enjeu essentiel de la modernisation de la gestion des ressources dans les établissements médico-sociaux. Elle influence également la qualité du service rendu aux personnes accompagnées dans les EHPAD.

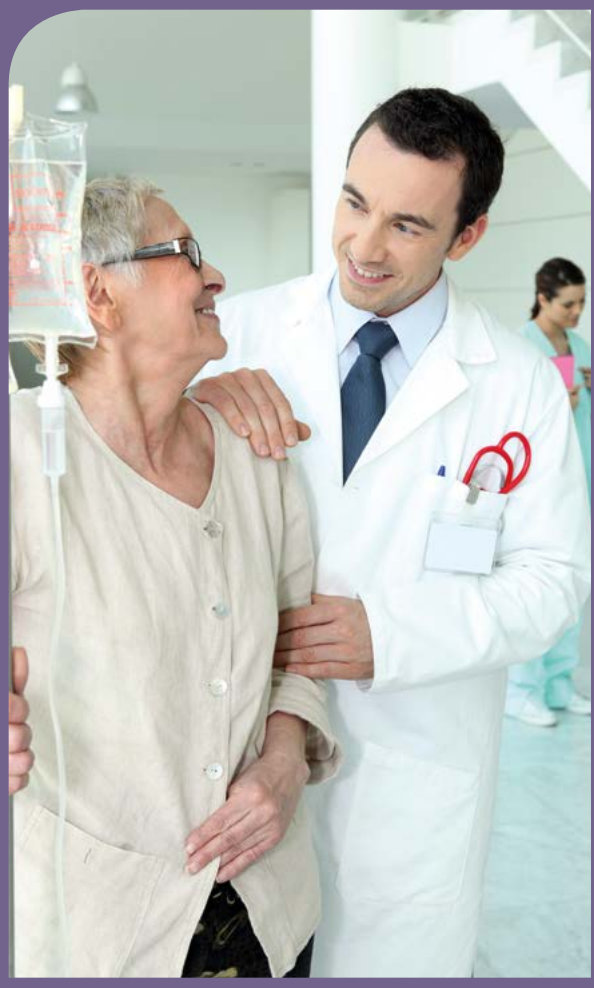

ACTUALITÉS

EN IMAGES

Jeudi 10 janvier

Dès les premiers jours de l'année, l'ARS Bretagne et la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer ont signé un contrat local de santé. Les acteurs de la santé s'engagent ainsi à mettre en œuvre un plan d'actions permettant de faire face aux difficultés propres au territoire. Preuve de l'efficacité de la démarche, Morlaix communauté a engagé un dispositif similaire à la fin du mois de mars. La signature d'autres contrats locaux de santé est d'ores et déjà programmée avant l'été.

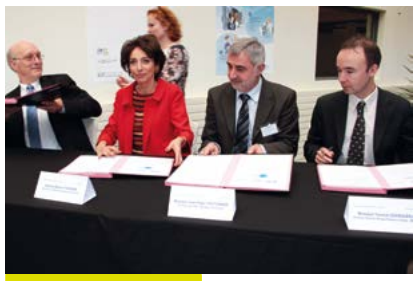

Lundi 25 février

Un programme chargé attendait Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, en déplacement dans le Finistère. La signature de la convention constitutive de l'Institut de Cancérologie de Bretagne Occidentale a constitué l'un des temps forts de la journée. Actualité du Pacte territoire-santé oblige, la Ministre s'est aussi intéressée à la problématique de la démographie médicale : elle a visité une maison de santé pluri professionnelle, rencontré les étudiants de la faculté de médecine de Brest et pris part à la réunion de concertation des acteurs finistériens.

Jeudi 28 mars

Les huit territoires de santé bretons disposent de leur programme territorial de santé. Réunis à Rennes, les présidents des Conférences et Alain Gautron, Directeur général de l'ARS Bretagne, ont signé les feuilles de route locales de la politique de santé. Elles déclinent le Projet Régional de Santé à l'échelle d'un territoire. Ces signatures valident la méthode participative et partagée souhaitée par l'ARS Bretagne.

Consultez le dossier de presse des manifestations sur www.ars.bretagne.sante.fr (espace presse)

DÉCRYPTAGE

L'Animation Territoriale de Santé se pérennise sur le territoire breton

Les animations territoriales de santé (ATS) sont nées en 2002 sous l'impulsion du comité régional des politiques de santé réunissant l'Etat, l'assurance maladie et les collectivités sur la base d'expérimentations sur différents territoires. Le Conseil régional de Bretagne s'est associé à cette démarche depuis 2005. L'ATS Bretagne compte aujourd'hui 8 animatrices pays et 1 animatrice de ville (Rennes). Leur rôle premier ? Construire un maillage du territoire capable de mobiliser les acteurs clefs des institutions et les opérateurs associatifs pour mener à bien leur mission de prévention/promotion de la santé et réaliser des diagnostics précis et partagés des besoins locaux.

En 2011, une évaluation des ATS a été entreprise. Ses résultats soulignent la plus-value du dispositif actuel en termes d'investissement durable et d'impulsion dans le champ de la promotion de la santé. L'évaluation a permis également de réaffirmer l'engagement des partenaires sur des bases renouvelées. 4 axes de développement sont préconisés :

- Un équilibre à retrouver entre volontés régionales et volontés locales par la mise en place d'un contrat tripartite (ARS/Région/Pays ou villes). Ce contrat, triennal, comportera un socle commun régional et des éléments variables selon les territoires.
- L'articulation à trouver du dispositif ATS avec les différents modes de territorialisation de l'action publique en santé (Contrat Locaux de Santé, Programme Territoriaux de Santé). Les ATS devraient intégrer les comités de pilotage des CLS.
- Le pilotage et l'animation des dispositifs régionaux mieux précisés, avec une instance régionale de suivi (ARS, Conseil régional, élus et directeurs des pays) et une instance "réseau" des animateurs territoriaux (les animatrices territoriales de santé, techniciens ARS et Conseil régional).
- La précision des modalités de financement, notamment vis-à-vis de l'ingénierie du dispositif ATS.

Une convention pluriannuelle 2013-2016 devrait être signée en jnuin 2013, dans l'optique d'établir le socle commun régional et les volets territoriaux préconisés par l'évaluation. Elle fera suite à la convention signée en 2012.

DÉCRYPTAGE

Les points santé : l'accès pour tous au système de santé et médico-social de droit commun

Dans le cadre du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS), l'ARS Bretagne soutient des points santé destinés aux personnes éloignées du système de soins. Les points santé s'inscrivent dans le maillage des dispositifs qui accueillent les publics démunis et facilitent leur accès à la prévention, aux droits et aux soins. Ils constituent une interface facilitant les liens entre la personne et les dispositifs de droit commun. Auparavant financés dans le cadre des appels à projets de l'ARS Bretagne, les points santé ont signé une Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) en 2012, pour repréciser leurs objectifs. Une Convention Pluriannuelle d'Objectif et de Moyens (CPOM) pour la période 2013-2016 est en préparation actuellement avec chaque point santé pour aboutir à une signature à la fin mai.

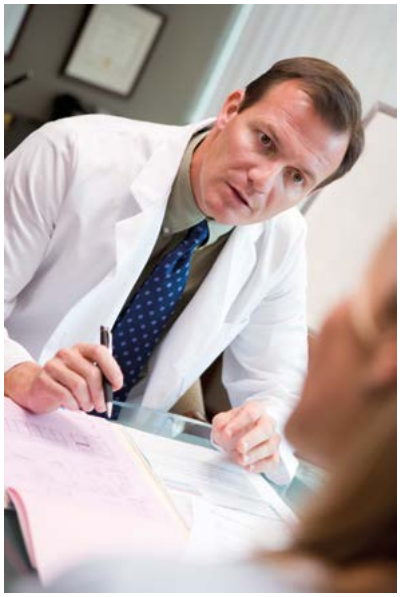

Prudence, l'Ambroisie s'est installée en Bretagne

Le pollen de l'Ambroisie provoque, chez de nombreuses personnes, des réactions allergiques : 6 à 12 % de la population y est sensible. Sa présence en Bretagne, récemment confirmée, constitue une préoccupation de santé publique. A ce titre, l'ARS Bretagne se mobilise et participe financièrement aux travaux de la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bretagne (Feredec). L'association conduit, dans ce cadre, des actions de repérage. Elle mène aussi des campagnes de sensibilisation auprès des collectivités et des agriculteurs. Si vous constatez la présence d'Ambroisie, contactez la Feredec Bretagne : ses spécialistes vous préciseront la marche à suivre pour vous débarrasser de cette plante intrusive.

Feredec Bretagne
Tél . : 02 23 21 18 18 / feredec@federec-bretagne.com / www.feredec-bretagne.com

ÉCLAIRAGE

PACTE TERRITOIRE-SANTÉ : L'ARS BRETAGNE MÈNE LA CONCERTATION

Le Pacte territoire-santé, le plan gouvernemental pour faire face aux déserts médicaux, repose sur 12 engagements. Il dépend aussi de la concertation de tous les acteurs. Une étape conduite par l'ARS Bretagne dans les départements.

De plus en plus de français sont touchés par la désertification médicale. Les inégalités entre les territoires ne cessent d'augmenter. Les délais pour accéder à un médecin spécialiste sont de plus en plus longs... Cet état des lieux a incité Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, à lancer son Pacte territoire-santé, un plan de lutte global contre les déserts médicaux.

12 engagements à compléter

La Bretagne n'échappe pas à ces constats. Ainsi, l'ARS Bretagne s'est impliquée dans le dispositif et a mené une vaste concertation auprès de tous les acteurs de la santé. Conduite au niveau départemental, elle leur a permis de se prononcer sur les 12 engagements du plan gouvernemental ; de les compléter s'ils le jugeaient nécessaire. Cette mobilisation de tous est essentielle pour réussir à lever les obstacles géographiques remettant en cause l'égalité d'accès aux soins.

Plus d'infos sur le Pacte territoire-santé sur www.ars.sante.bretagne.fr

EN ACTION

LE FIR : FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL

SAMU 35
Maison médicale de garde
Maison de Santé
HAS
ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT
Auto-évaluation annuelle d'un programme d'éducation thérapeutique du patient
Guide pour les coordonnateurs et les équipes

Le dispositif de permanence des soins en médecine générale ambulatoire, l'accompagnement de structures pluriprofessionnelles ou encore le soutient d'actions en éducation thérapeutique du patient, sont autant d'initiatives financées grâce au Fonds d'Intervention Régional.

Entré en vigueur au 1er mars 2012, le Fonds d'Intervention Régional (FIR) a vocation à renforcer la gestion transversale de la politique de santé et la fongibilité des crédits. Il est l'outil principal à la main des ARS pour la mise en place d'une politique de santé efficiente et cohérente sur le territoire. Les crédits FIR peuvent être attribués aux professionnels, aux personnes publiques ou aux organismes, quel que soit leur statut (établissements de santé, collectivités territoriales, etc.).

7 missions sont actuellement financées par le FIR :

- L'amélioration de la permanence des soins ambulatoires et en établissements de santé (publics ou privés).
- Le perfectionnement de la qualité et de la coordination des soins.
- La modernisation et l'adaptation de l'offre de soins, comprenant des prestations de conseil, de pilotage ou d'accompagnement.
- L'évolution des conditions de travail des établissements de santé et de leur accompagnement social dans la quête de modernisation des établissements.
- La prévention des maladies et la promotion de l'éducation à la santé et à la sécurité sanitaire.
- La mutualisation régionale des moyens de structures sanitaires.
- La prévention des handicaps et de la perte d'autonomie, ainsi que la prise en charge et l'accompagnement des personnes handicapées ou âgées dépendantes.

L'utilisation du FIR au sein de l'ARS Bretagne s'effectue par le biais de la direction de la Stratégie et des Partenariats et de la direction des Finances. "*Dans un premier temps, il faut centraliser les besoins de chaque gestionnaire du FIR. Vient ensuite l'étape de synthétisation et de priorisation des projets retenus à l'année, avant de répartir les enveloppes déléguées à chaque projet*", explique Florence Chouinard, chargée de mission au sein du pôle Performance et Investissements de la direction de la Stratégie et des Partenariats. Les bénéficiaires du FIR - à l'exception des médecins qui assurent la Permanence des soins ambulatoires (PDSA) - sont alors soumis à un contrat annuel (ou pluriannuel de 5 ans) avec l'ARS. "*En contrepartie, le service financier de l'ARS assure et contrôle l'engagement de ces derniers, ainsi que la validité de leur créance*", explique Eric Fourrier, Directeur des finances.

En 2012, l'ARS Bretagne a orienté son engagement envers le financement de maisons médicales de garde, le renforcement des maisons et pôles de santé pluri professionnels et la mise en œuvre des contrats locaux de santé (CLS). Elle a également pris le parti de financer sur l'enveloppe FIR des projets d'investissement du secteur médico-social, afin de rectifier la faiblesse du plan d'investissement national sur ce secteur.

Dans un contexte de diminution des crédits, le FIR a permis de compenser la baisse de l'enveloppe relative à la prévention et promotion de la santé. L'élargissement du périmètre d'action du FIR ainsi que la simplification de l'organisation et des processus d'attribution des crédits devraient être au cœur des perspectives de 2013. L'enjeu serait ainsi de faire de 2013 une année d'extension et de consolidation du FIR au sein de l'ARS Bretagne.

Budget FIR 2012

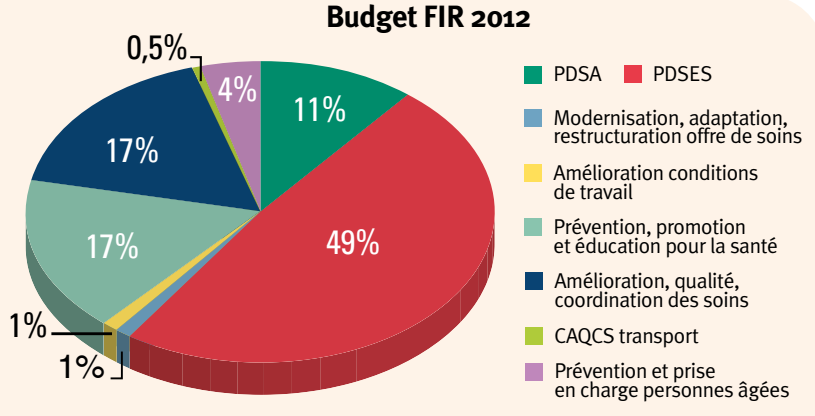

ZOOM SUR…

PROGRAMMES TERRITORIAUX DE SANTÉ, LA PROXIMITÉ EST UNE FORCE

Le jeudi 28 mars, les 8 Présidents des Conférences de territoire et Alain Gautron, Directeur général de l'ARS Bretagne, ont signé les Programmes Territoriaux de Santé.

Chaque conférence de territoire fut l'occasion, pour tous les acteurs de terrain, de faire part de leurs attentes vis à vis des Programmes Territoriaux de Santé.

Louis Feuvrier, Président de la Conférence de territoire n°5 et Nathalie Le Formal, Directrice de la Délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'ARS Bretagne ont copiloté la construction du Programme Territorial de Santé n°5. Tous deux se félicitent de la méthode participative retenue par l'ARS Bretagne : "Le territoire dispose d'une force nouvelle".

Le Projet Régional de Santé définit pour cinq ans les orientations de la politique de santé en Bretagne. Pourtant, les besoins diffèrent selon les territoires. Ainsi, pour adapter l'action des acteurs aux problématiques locales, l'ARS Bretagne et les conférences de territoire ont élaboré les Programmes Territoriaux de Santé. Retour sur une démarche de longue haleine.

En mars 2012, après de longs mois de travail, d'échange et de concertation, l'ARS Bretagne a arrêté le Projet Régional de Santé 2012–2016. Alain Gautron, son Directeur général, résume l'ambition de cette feuille de route en quelques mots : "Agir ensemble pour la santé des Bretons". Cette étape a aussi marqué le début de la construction des Programmes Territoriaux de Santé. Autrement dit, comment décliner, sur chacun des huit territoires de santé, les orientations Bretonnes. Le Projet Régional de Santé définit l'ossature, précise les thèmes de travail. Les Programmes Territoriaux de Santé vont plus loin et répondent à des problématiques plus locales.

Les initiatives viennent du terrain

Ils permettent de faire émerger des actions transversales synonymes d'une prise en charge globale et continue du patient. Pour s'assurer de leur pertinence, l'ARS Bretagne a reconduit la construction participative et partagée : "*Cette méthode nous permet d'obtenir une synthèse des projets éme geant des territoires et des orientations régionales*", explique Thierry de Laburthe, Directeur adjoint en charge de la Démocratie sanitaire à l'ARS Bretagne. A peine un an après le début de la réflexion, l'organisation a porté ses fruits : les huit territoires de santé disposent de leur programme territorial.

Programmes Territoriaux de Santé : une rédaction en mode projet

Pour construire son Programme Territorial de Santé, chaque Conférence s'est appuyée sur un Comité de pilotage représentatif des acteurs du système de santé de son territoire.

Les Directeurs des Délégations territoriales de l'ARS Bretagne et les Présidents des Conférences de territoire ont défini les objectifs à atteindre.

Les Chargés de mission des conférences de territoire et les Coordonnateurs de territoire de l'ARS Bretagne ont organisé les échanges afin de construire des programmes cohérents.

Des groupes de travail, par thématiques, ont été constitués. La charge de la rédaction des programmes territoriaux leur est revenue. Ils étaient aussi des espaces de partage et de rencontre entre les partenaires afin de dégager des dynamiques porteuses pour le territoire.

P6

EN DIRECT DU TERRITOIRE DE SANTÉ N°5

Nathalie Le Formal et Louis Feuvrier, respectivement Directrice de la Délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'ARS Bretagne et Président de la Conférence de territoire n°5, ont piloté la co-construction du programme territorial de santé du secteur de Rennes – Fougères – Vitré – Redon. Ils reviennent sur cette expérience complexe mais enrichissante.

Retrouvez la synthèse des programmes territoriaux de santé sur www.ars.bretagne.sante.fr

La Bretagne en Santé : Comment avez-vous concrétisé le principe de la co-construction ?

Nathalie Le Formal : *"Il s'agissait d'un choix audacieux. Notre organisation en équipes de territoire a été un atout. La qualité des liens entre la Coordonnatrice de l'ARS Bretagne et la Chargée de mission de la Conférence de territoire a aussi joué un rôle essentiel".*

Louis Feuvrier : *"Nous avons mis en place des groupes de travail par thématiques. Plus de 350 acteurs de la santé se sont mobilisés dans une démarche fondée sur l'écoute et le dialogue".*

La Bretagne en Santé : Avec le recul, estimez-vous qu'il s'agissait de la bonne méthode ?

Nathalie Le Formal : *"C'est la plus pertinente et elle correspond à l'esprit de la loi Hôpital, patients, santé et territoires. Ainsi, notre feuille de route est partagée et fondée sur une vision commune des enjeux et un engagement sur des priorités".*

> **« Plus de proximité, plus de transversalité, plus de lisibilité »**

Louis Feuvrier : *"Elle donne du sens à la notion d'agir ensemble. Les acteurs de terrain ont fait remonter des préoccupations locales. De nombreux échanges ont débouché sur des contributions essentielles".*

La Bretagne en Santé : Était-il indispensable de compléter le Projet Régional de Santé de ce Programme Territorial de Santé ?

Nathalie Le Formal : *"Oui, car il favorise l'appropriation de notre politique par les acteurs de santé. A l'échelon régional, on ne saisit pas les enjeux de manière assez précise".*

Louis Feuvrier : *"Effectivement, en se basant seulement sur le Projet Régional de Santé, il aurait manqué quelque chose. Les groupes de travail ont mis en avant les spécificités et les attentes du territoire. Ils ont fait des propositions concrètes et opérationnelles. La feuille de route de la politique de santé intègre désormais plus de proximité, plus de transversalité, plus de lisibilité. Le parcours de soins du patient devient ainsi plus compréhensible".*

La Bretagne en Santé : Quels projets vous semblent emblématiques de ces réflexions ?

Nathalie Le Formal : *"Il y aura des avancées importantes dans l'organisation des soins aux personnes âgées, pour l'accompagnement des enfants et adultes autistes mais aussi pour amplifier les politiques de promotion de la santé mentale et de prévention du suicide, ou pour soutenir l'installation des professionnels de santé dans les zones prioritaires".*

Louis Feuvrier : *"Tous ces projets correspondent aux besoins du territoire. Je citerais aussi la nécessité de renforcer le rôle des hôpitaux locaux et de revenir sur le schéma cible de la permanence des soins en établissement de santé".*

La Bretagne en Santé : Il reste maintenant à les mettre en œuvre…

Nathalie Le Formal : *"Il ne doit pas rester un recueil de bonnes intentions. Sa mise en œuvre implique accompagnement et engagement. Le territoire dispose d'une force nouvelle : la Conférence de territoire et l'ARS Bretagne portent ensemble une ambition territoriale de santé qui transcende les champs de compétences traditionnels".*

Louis Feuvrier : *"Le mouvement s'est amorcé, et va s'amplifier. L'ARS Bretagne doit maintenant répondre aux attentes de celles et de ceux qui se sont pleinement investis dans ce travail. L'objectif est clair, que chacun puisse contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins de tous nos concitoyens".*

P7

AGENDA

Journée régionale des systèmes d'information partagée et de la télémédecine

Le vendredi 28 juin, l'ARS Bretagne organise une journée régionale des systèmes d'information partagée et de la télémédecine. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger, entre professionnels, sur les initiatives et projets en cours sur ces thèmes : tous servent la qualité des soins et du parcours du patient.

Vendredi 28 juin
···› Journée régionale des systèmes d'information partagée et de la télémédecine
De 9h30 à 16h30
Chambre des métiers – Rennes
Consultez le programme de cette matinée
sur www.ars.bretagne.sante.fr
Inscriptions par mail ars-bretagne-secretariat-odes@ars.sante.fr

Journée régionale de la chirurgie ambulatoire

Le mercredi 26 juin, l'ARS Bretagne organise sa deuxième journée régionale sur le thème de la chirurgie ambulatoire. Cette rencontre se déroulera à Pontivy et s'adresse aux professionnels de santé. Une occasion pour faire le point sur l'activité de la chirurgie ambulatoire en Bretagne, de faire le bilan des appels à projet lancés en 2012 et de partager des retours d'expériences locales

Mercredi 26 juin
···› Journée régionale de la chirurgie ambulatoire
De 9h30 à 17h
Institut de Formation en Soins Infirmiers
Allée des pommiers - Route de Mûr de Bretagne - 56300 - Pontivy
Inscription gratuite
Attention : le nombre de places étant limité, les inscriptions sont obligatoires et se font par mail avant le 10 juin
ars-bretagne-secretariat-odes@ars.sante.fr

ALLER PLUS LOIN AVEC **L'ARS BRETAGNE**

Consultez le rapport d'activité 2012

Le rapport d'activité 2012 de l'ARS Bretagne est disponible. Il détaille toutes les réalisations de l'année écoulée.

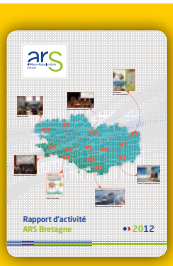

Toutes les clés pour construire un projet de santé

L'ARS Bretagne et les unions régionales des professionnels de santé libéraux viennent d'éditer un guide détaillant les démarches à entreprendre pour construire un projet de santé pluri professionnel. Il livre un éclairage précieux sur les méthodes permettant de faire émerger de telles démarches sur un territoire.

L'ARS Bretagne soutient la Prévention et la Promotion de la santé

L'ARS Bretagne vient d'éditer un dépliant retraçant son action en faveur de la Prévention et de la Promotion de la santé sur le territoire breton. Il précise les montants engagés et détaille les thématiques prioritaires.

Consultez ces documents sur www.ars.bretagne.sante.fr
(L'ARS Bretagne ···› Etudes et publications)

Panorama de la prise en charge médico-sociale des jeunes handicapés en Bretagne

Un nouveau numéro de la collection « Les études l'ARS » vient de paraître.
Il s'attarde cette fois sur la prise en charge médico-sociale des enfants handicapés en Bretagne. Le document favorise ainsi la juste connaissance des structures existantes : leur activité, les caractéristiques des jeunes pris en charge.

Pollen : Rennes dispose d'un nouvel outil de veille

La Ville de Rennes, l'ARS Bretagne, le centre hospitalier universitaire de Rennes, et Capt'air Bretagne ont inauguré, mercredi 20 mars, le pollinarium installé dans le jardin du Thabor. Ce dispositif complète la surveillance des pollens conduite par Capt'Air Bretagne. Il constitue aussi un nouvel outil de prévention et d'aide aux traitements des patients.

Consultez les résultats des observations sur www.ars.bretagne.sante.fr
(L'ARS Bretagne ➜ Votre santé ➜ Votre environnement ➜ Air extérieur ➜ Pollens)

Retrouvez toute l'actualité de l'ARS Bretagne sur Facebook : www.facebook.com/arsbretagne

LABRETAGNEENSANTÉ
AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DES BRETONS
LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE L'**ARS BRETAGNE** //

Trimestriel d'information édité par l'Agence Régionale de Santé Bretagne : 6, place des Colombes - CS 14 253 - 35042 Rennes cedex
Courriel : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr - Tél. : 02 90 08 80 00 - Fax : 02 99 30 59 03 - Directeur de la publication : Alain Gautron - Directeur de la rédaction : Pierre Bertrand - Rédacteur en chef : Élisabeth Lagadec-Fethaddine - Comité de rédaction : Chloé Bateau, Geneviève Bournonville, Benoît Champenois, Christine Chauvel, Julie Courpron, Stéphanie Farge, Vanessa Galesne, Marie-Laure Gracien, Stéphanie Horala, Claire Lerouvreur, Jean-Paul Mongeat, Nathalie Politi, Anne-France Renaud, Caroline Ric, Aurélien Robert, Vincent Sevaer, Christophe Van Der Linde, Anne Vidy.
Conception et réalisation : 1440 publishing - Photos : ARS Bretagne, Phovoir, Thinkstock - Impression : groupe Édicolor, imprimé sur papier PEFC - ISSN : 2257-3275